

Conseil municipal du 13 décembre 2021

Un budget pour prendre soin et transformer

3-(27308) **FINANCES** Budget primitif 2022 : vote des taux d'imposition

4-(27304) **FINANCES** Budget primitif 2022 - Budget principal

5-(27305) **FINANCES** Budget primitif 2022 - Budgets annexes

6-(27306) **FINANCES** Budget primitif 2022 - Régie Lumière



Le budget est la traduction, en termes financiers, des orientations politiques qui ont été exposées lors du dernier conseil municipal, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire.

C'est un budget construit pour **prendre soin** et **transformer**.

- **Prendre soin**, dans un contexte national et local préoccupant, en renforçant les budgets dédiés aux sécurités du quotidien, et en renforçant les mesures de justice sociale dans toutes les politiques publiques.
- **Transformer**, en orientant les budgets d'investissements vers la rénovation énergétique et la réhabilitation des bâtiments municipaux (écoles, locaux des agents...), le renouvellement de la flotte de véhicules de manière à ce qu'elle soit compatible avec la Zone à Faible Emission, la végétalisation des espaces publics, la sobriété numérique. La mobilisation Grenoble Capitale Verte Européenne agira comme un catalyseur des transitions pour cette année 2022 et les suivantes. L'équilibre budgétaire reste fragile, avec une épargne de gestion qui s'élève à 35M€ (32M€ au budget précédent) et une épargne nette proche de 0 malgré la

prise en compte des recettes de billetterie (pour les activités culturelles et sportives) proches du niveau d'avant crise.

La vente de la moitié des parts du bailleur Grenoble Habitat détenues par la Ville à la Métropole pour développer des outils de construction, réhabilitation et gestion de logement social, est affectée au financement du logement social et des espaces publics dans les nouvelles zones d'aménagement urbain. Si la vente s'avérait compromise avec la Métropole, la Ville, qui n'a plus la compétence logement, construirait un autre scénario.

>>> Les chiffres clés du budget

+8% au CCAS : la Ville soutient les projets portés par le CCAS pour amortir les effets de la crise sanitaire, renforcer les politiques de solidarité, garantir toutes les sécurités. La subvention de la Ville s'élève désormais à 21M€ représentant ainsi près de 40% des recettes du CCAS.



© Jean-Sébastien Faure

23M€ pour les associations : 16.1M€ de subventions et 6.8M€ d'avantages en nature (essentiellement sous forme de mise à disposition de locaux) aux associations sportives, culturelles, de solidarité,

d'éducation populaire, d'accès à la santé, de proximité.

Ce sont près de 700 structures qui maillent le territoire et permettent aux Grenoblois-es de vivre ensemble et rompre l'isolement, favoriser l'émancipation, lutter contre les inégalités, prendre soin de leur santé, rêver et imaginer, se divertir.

140M€ de charges de personnel. Ce sont près de 3 900 agentes et agents au service des Grenobloises et Grenoblois, représentant 140 métiers différents.

A titre d'exemple, ce sont plus 400 agent-es qui prennent soin de l'espace public chaque jour.

Ce sont 175 agents-es qui accueillent, orientent et accompagnent les habitant-es dans leurs démarches, qui, dans toute la ville (dans les 10 Maisons des habitant-es notamment) font vivre les quartiers, les animent et favorisent la participation de toutes et tous.

21M€ c'est le budget consolidé de Capitale Verte Européenne avec 13M€ de financements nouveaux et 8M€ de valorisation d'événements existants, qui sont adaptées pour porter la question de la transition environnementale et sociale.

Pour la Ville de Grenoble, cette année représente une dépense supplémentaire d'1.3M€ pour les « Coups de pouce vert », les cérémonies officielles, la communication et 1.6M€ d'investissement sur le site sommital de la Bastille, l'Hôtel Lesdiguières, Le Rabot. Ce sont 10M€ de recettes de l'Europe, de l'Etat, du Département et de la Métropole qui permettront d'animer et de transformer notre territoire pour le rendre plus durable et vivable. Si l'année Capitale Verte Européenne commence au 1^{er} janvier 2022, l'énergie et les transformations initiées se poursuivront sur les années suivantes pour nous permettre d'atteindre la neutralité Carbonne à horizon 2050, comme notre métropole s'y est engagée dans son Plan-Climat-Air-Energie Territorial.

61M€ d'investissements sur l'ensemble du territoire Grenoblois. Du nord (avec notamment 3.4M€ sur la presqu'île scientifique) au sud (avec 8.6M€ sur le renouvellement urbain de la Villeneuve), de l'ouest (avec notamment 0,7M€ de renouvellement urbain de Mistral, la rénovation thermique de l'école et du gymnase Vallier, la rénovation de l'école de la Houille Blanche) à l'est (avec notamment 3,3M€ pour les travaux dans la Halle du repos sur 22/23, et 1,2M€ pour le projet d'urbanisme transitoire à l'Abbaye sur 22/23/24), la Ville investit sur tout le territoire.

18M€ pour fabriquer la ville sur 2022, dont 6.2M€ dédiés à la construction de logements sociaux et d'espaces publics dans les zones d'aménagement concertées et 8,6M aux programmes de rénovation urbaine à la Villeneuve avec le lancement des travaux de rénovation du pôle enfance des Trembles, et de construction d'un nouvel équipement jeunesse.

12M€ pour la rénovation des écoles avec notamment les travaux de la nouvelle école Flaubert, la rénovation thermique de l'école maternelle Vallier, le lancement d'études pour la programmation de nouvelles opérations (nouveau restaurant pour l'école de la Houille Blanche, rénovation de l'école Jules Verne, nouvelles rénovations thermiques et mises en accessibilité).



7M€ pour apaiser les espaces publics, les végétaliser et les rafraîchir avec notamment 1,1M€ pour l'aménagement des places aux enfants et 0,4M€ pour rénover les jeux d'enfants.

2M€ pour lancer le plan stade afin de répondre aux besoins de terrains du sport amateur et professionnel, programmer le remplacement des stades avec revêtements synthétiques (Bachelard en 2022), l'élaboration des diagnostics thermiques des gymnases Malherbe et Jouhaux en vue de leur réhabilitation.

“

Hakim Sabri, Adjoint aux Finances, déclare :

« Suite à la crise sanitaire qui continue de toucher sévèrement les plus vulnérables, la Ville de Grenoble s'attache à renforcer toutes les sécurités avec notamment l'augmentation de la subvention du CCAS qui atteindra 21 millions d'€ en 2022.

Face au réchauffement climatique, Grenoble Capitale Verte Européenne 2002 accélère la transformation engagée pour les transitions. En chemin vers la neutralité carbone prévue pour 2050, Grenoble mise sur les rénovations thermiques, la végétalisation, la lutte contre les îlots de chaleur, la piétonisation devant les écoles, etc.

Des programmes de rénovation urbaine à la Villeneuve, aux travaux de la nouvelle école Flaubert, au chantier de végétalisation à la prairie de Mistral, ou encore à l'urbanisme transitoire à l'Abbaye, la Ville de Grenoble investit sur tout le territoire pour prendre soin de toutes et tous, et transformer la Ville du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest ». ».



Une autre vision du travail

2-(27140) **PERSONNEL MUNICIPAL** Temps de travail : modalités d'application des 1607 h à compter du 01/01/2022.

La loi du 6 août 2019 « de transformation de la fonction publique » oblige les collectivités locales à respecter strictement le temps de travail annuel des agent-es à 1607 heures. Les collectivités locales qui, du fait de leur histoire sociale, avaient octroyé des avantages sociaux sur le temps de travail sont donc contraintes de définir pour leurs agents une organisation du temps de travail prévoyant un temps annuel de 1607h pour une mise en œuvre au plus tard au 01/01/2022.

L'organisation actuelle à la ville de Grenoble prévoit bien un temps de travail hebdomadaire de 35h mais comporte 2 jours de congés annuels et 2 jours d'autorisations spéciales d'absence dit « jours du maire » ce qui porte le temps de travail annuel actuel à 1579h.

Pour que les agentes et agents de la Ville ne perdent pas ces 4 jours, auxquels ils sont attachés et qui

doivent être supprimés au 1^{er} janvier 2022, la Ville **va augmenter le temps de travail pour générer 4 jours d'Aménagement et Réduction du Temps de travail (ARTT)**. Ainsi, selon les cycles de travail, les agents seront amenés à travailler 7h07 par jour, ou 35h35 par semaine, ou effectuer 28h/an en plus. Pour effectuer ce temps supplémentaire, et dans un objectif d'équité, **tous les temps d'habillage/déshabillage des équipements imposés, et d'ouverture et de fermeture d'équipements seront systématiquement pris en compte.**

Toutefois, du fait d'un temps de travail annualisé et dépendant de l'organisation de l'année scolaire définie par le ministère de l'éducation nationale, **les agentes et agents affectés dans les écoles** réalisent un temps de travail qui varie d'une année à l'autre mais reste inférieur à 1579h. Ils et elles effectuent un travail avec de fortes contraintes physiques et sont largement représentés dans les effectifs placés en retraite pour invalidité ce qui atteste de sa pénibilité. Les textes permettant de réduire la durée annuelle « pour tenir compte des sujétions liées à la nature des missions et à la définition des cycles de travail qui en résultent, et notamment en cas de (...) de modulation importante du cycle de travail, ou de travaux pénibles ou dangereux. », **la Ville ne va donc pas augmenter leur temps de travail plus que les autres agentes et agents municipaux, et ces 28 H serviront pour des temps jusqu'alors manquants, de réunion avec les équipes pédagogiques, d'échanges de pratiques professionnelles....**

Par ailleurs, le travail effectué par le service de prévention des risques professionnels sur la pénibilité des métiers à partir d'une grille de 66 critères a conclu à la pénibilité du métier de bûcheron élagueur. Pour ces derniers, il est proposé de maintenir leur temps de travail actuel.

D'autres mesures sont proposées en accompagnement de ce changement :

- pour les agent-es en horaires variables : réduction de la pause méridienne à 45 mn minimum au lieu d'1 heure, possibilité en cas de crédit d'heures de prendre une journée de récupération par trimestre au lieu d'une demi-journée ;
- pour les agent-es en horaires fixes : réaménagement des horaires dont réduction de la pause méridienne, développement de temps de concertation, de formations pratiques, de temps de partage de pratique professionnelle...

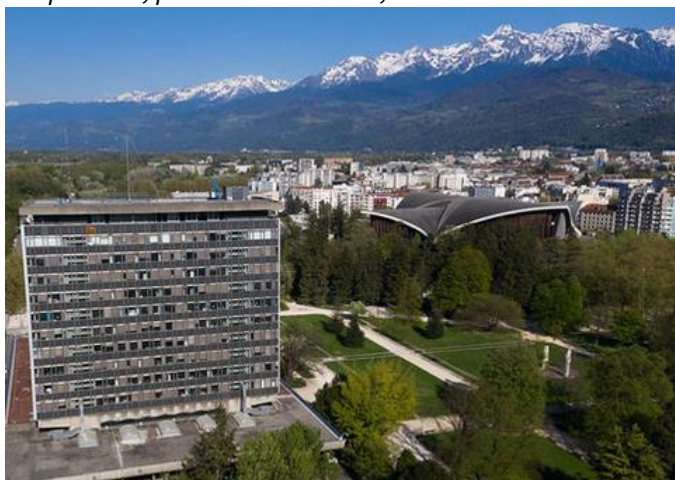
“

Pierre Mériaux, Adjoint au Personnel, déclare :

« La loi du 6 août 2019 est une clef de bras imposée aux collectivités. Nous avons dû adopter la délibération qui applique cette loi, comme nous y contraint l'Etat. Mais ce vote a été le fait d'une minorité des membres du conseil municipal, avec de nombreuses abstentions organisées dans notre groupe, manière de montrer notre désapprobation, tout en respectant le cadre républicain.

La municipalité a souhaité aussi interpeller le Gouvernement par un vœu au Président de la République afin de lancer un débat national au sujet de la mise en place d'une durée légale de 32h hebdomadaires.

Les transitions sociales et environnementales nécessitent de continuer à réduire le temps de travail, de mieux partager les richesses et gagner ainsi du temps pour s'émanciper et s'épanouir en dehors du travail, s'engager auprès d'associations, accompagner ses proches, prendre soin de soi, se cultiver... »



© Auriane Poillet

Grenoble impulse l'engagement des villes dans la campagne Dry January

7-(27676) **HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE**

Adhésion de la Ville de Grenoble à la campagne Dry January - Mois sans alcool 2022 pilotée par la Fédération Addiction

Retrouvez le communiqué de presse ici : https://www.grenoble.fr/uploads/Externe/ef/1334_490_CP-Dry-January.pdf

“

Pierre-André Juven, Adjoint à la Santé et à l'Urbanisme, déclare : « Le Dry January est une

formidable initiative pour mettre en lumière un enjeu de santé publique majeur. Nous savons que ce dispositif fonctionne car il invite chacun et chacune à s'interroger sur la place que prend l'alcool dans sa vie. Il touche au cœur un sujet où se décuplent les inégalités sociales de santé et surtout, il évite toute stigmatisation ou jugement. Il apparaissait donc inconcevable que les collectivités locales ne prennent pas leurs responsabilités. Il nous fallait nous engager dans cette dynamique en articulant des campagnes d'information à des actions d'aller-vers. La Ville de Grenoble est ravie d'avoir engagé ce dialogue et ce partenariat avec la Fédération Addiction. Lyon, Nantes, Toulouse sont engagées elles-aussi et nous espérons que de multiples villes se joindront à nous. Nous lançons l'appel des villes pour un Dry January ! »

Grenoble accélère la prévention buccodentaire dès le plus jeune âge

8-(27508) **HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE** : Convention d'objectifs et de financement au titre du fonds d'intervention régional entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Ville de Grenoble pour l'année 2021 - Action prévention bucco-dentaire

Grenoble poursuit son action en faveur de la santé bucco-dentaire des plus jeunes issus de familles défavorisées, avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Lors de l'année scolaire 2020-2021, la Ville a mis en place des dépistages bucco-dentaires dans 24 de ses écoles situées en Quartiers Prioritaires de la Ville, notamment en Très Petites Sections, permettant de dépister 1039 enfants. Cette année, l'ARS apporte son soutien à l'action et lui apporte un financement de 48 700€.

Cette action s'inscrit dans le Plan Municipal de Santé 2016/2023, avec la facilitation de l'accès à la santé des enfants scolarisés et la contribution à leur protection. Elle repose sur la réalisation de bilans et dépistages médicaux obligatoires aux âges clés et l'accompagnement vers une prise en charge précoce en particulier en ce qui concerne les affections bucco-dentaires.

“

Pierre-André Juven, Adjoint à la Santé et à l'Urbanisme, déclare : « Les dépistages dentaires des jeunes enfants en Quartiers Prioritaires réalisés sur l'année 2020-2021 ont montré que 16% d'entre eux ont

déjà besoin de soins, dont 24% des moyennes sections. Les statistiques montrent également une surreprésentation d'enfants porteurs de multi-caries dans les familles fragilisées par la précarité. Il est donc important pour nous d'accélérer la prévention bucco-dentaire dès le plus jeune âge, en prenant en compte les facteurs économiques. Nous remercions l'ARS pour son soutien pour cette action, qui nous permettra d'amplifier la prévention dans les écoles grenobloises. »

La végétalisation de la ville se poursuit sur la toiture de la Maison du tourisme

19- (26599) **TRAVAUX** : Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole relative aux travaux de réhabilitation de la toiture de la Maison du Tourisme

La Ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole partagent la « Maison du Tourisme » qui fait partie de l'ensemble immobilier « Ilot de la République ».

Les espaces occupés par l'Office de Tourisme au rez-de-chaussée et au 3ème étage, ont été transférés à la Métropole en 2017, les autres espaces sont restés propriété de la Ville.

La réfection de la toiture du niveau 4 de la Maison du tourisme a été préconisée par la société CREA+ lors d'un audit général de l'état des étanchéités ; elle était justifiée par sa vétusté générale, la mauvaise isolation thermique, le sous dimensionnement des descentes d'eau pluviale au regard de la surface de la terrasse. Des réparations ont été apportées jusqu'à présent et sa réfection globale est proposée en 2022 ; elle sera accompagnée de la mise en place d'une végétalisation afin d'augmenter la capacité de rétention des eaux, financée à hauteur de 75 000 € TTC maximum par le projet lauréat du Budget participatif 2020, « Végétalise toit ».

Le coût de l'opération est estimé à 253 686 € TTC. Après déduction de la part du Budget participatif « Végétalise toit » de 75 000 € TTC, ce montant s'élève à 178 686 € TTC.

Le coût pris en charge par la Métropole au titre des travaux, divers et imprévus sera de 64 327 € TTC auxquels viennent s'ajouter un montant de 5 361 € HT. Le coût pris en charge par la Ville est lui de 189 359€ TTC (Budget participatif compris).

“

Vincent Fristot, Adjoint à la Transition

énergétique et à l'Immobilier municipal, déclare :

« La végétalisation des toitures présente de multiples intérêts : rafraîchissement, amélioration des performances thermiques et phonique, embellissement, refuge de biodiversité, renfort de l'étanchéité et ralentissement du débit des eaux pluviales. C'est pourquoi la Ville a lancé un programme d'incitation technique et financière pour aider les copropriétés à végétaliser leur toiture.

Pour la Maison du Tourisme, nous avons conjugué la possibilité qu'offrait la réhabilitation de la toiture, au projet « Végétalise toit ! » arrivé 2^e au Budget participatif 2020.

L'enjeu de la nature en ville est central, nous sommes ravis que les habitantes et habitants s'en emparent, par exemple via la plateforme Végétalise Ta Ville avec la plantation d'arbres (près de 300 arbres distribués gratuitement aux habitants samedi), ou via le Budget participatif, etc. »



Des mesures pour soutenir la vitalité de proximité

30-(27318) **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Ouvertures dominicales

La délibération du Conseil métropolitain du 18 décembre 2015 mentionne la volonté de ne pas autoriser d'ouvertures supplémentaires au-delà des 5 dimanches qui sont de la prérogative des maires.

Pour 2022, suite à la concertation avec les différents partenaires sociaux et chambres consulaires, la Ville

de Grenoble propose dans la limite de 5 dérogations au repos dominical par établissement :

- Pour l'ensemble des commerces de détail, la suspension du repos dominical les dimanches 4, 11 et 18 décembre 2022,
- Pour les braderies, la suspension du repos dominical en fonction des sollicitations des unions commerciales qui les organisent sur un périmètre défini,
- Pour les concessions automobiles, sur proposition du CNPA (Conseil National des Professions de l'Automobile), la suspension du repos dominical les dimanches 16 janvier, 13 mars, 12 juin, 18 septembre et 16 octobre 2022.

Rappel : Transport et stationnement, un tarif spécial Noël pour tous et sur tout le territoire !

A l'occasion de la fin d'année, le SMMAG et la Métropole de Grenoble, en lien avec les opérateurs de mobilité, proposent des réductions tarifaires attractives sur les transports :

Pour les transports en commun (bus, tram) du réseau TAG :

- Un ticket unitaire au prix d'1 euro 60 euros valable toute la journée pour les samedis et dimanches 4 et 5 ainsi que des 11 et 12 décembre.
- Une gratuité totale valable pour le samedi et dimanche du 18 et 19 décembre
- Une gratuité totale valable le 24 décembre
- Un ticket unitaire au prix d' 1 euro 60 euros valable toute la journée pour le 31 décembre.

Pour le stationnement voiture dans les parkings Park Grenoble Alpes Métropole :

- Une heure de stationnement gratuite tous les week-ends de décembre dans les parkings Notre Dame / Musée, Victor Hugo et Préfecture – Les Halles, situés à Grenoble
- Une gratuité totale tous les week-ends de décembre dans les parkings Parc Mistral Mairie et Presqu'Ile, situés à Grenoble.

Pour le stationnement des vélos dans les parkings Park Grenoble Alpes Métropole :

- Une gratuité totale des consignes vélos tous les week-ends de décembre dans les parkings Grenette – Téléphérique et Lafayette, situés à Grenoble
- Une gratuité totale des consignes vélos tous les samedis de décembre dans le parking Victor Hugo à Grenoble.

Pour les vélos et trottinettes en libre-service des opérateurs PONY et TIER :

- Un coût de déverrouillage offert durant tous les week-ends de décembre pour les vélos PONY
- Une offre de 2 000 coupons offrant 50% de réduction sur trois trajets durant tous les week-ends de décembre pour les nouveaux utilisateurs des trottinettes TIER.

Retrouvez les 15 actions pour la vitalité du Cœur de Ville : https://www.grenoble.fr/uploads/Externe/9f/1339_759_Plan-vitalite-de-proximite.pdf

“

Maxence Alloto, Adjoint aux Commerces, à

l'Artisanat, à l'Economie locale et à la Vitalité de proximité, déclare : « *Le taux de vacance du centre-ville est passé à 7%, une baisse de 30% inédite ! La Ville va continuer de travailler avec ses partenaires, la Métropole, Labelville, la CCI, les commerçant-es pour favoriser l'économie de proximité.*

En cette période de Noël, la Ville a par exemple lancé une campagne pour inciter les habitantes et habitants à privilégier l'achat local, plutôt que sur les géants du web.

Recyclerie sportive, foncière commerciale, nouveau référentiel commerce, la Ville s'engage à travers 15 projets pour participer à la dynamisation de son centre-ville. »



© Laurent Rico

Face à la crise, Grenoble soutient le secteur associatif

47- (27592). VIE DES ASSOCIATIONS : Prolongation et modalités d'attribution du Fonds de soutien exceptionnel aux associations dans le contexte de la crise sanitaire du COVID19

57- (27617). AFFAIRES CULTURELLES : Prolongation pour 2022 du dispositif de compensation par subvention du déficit lié à la crise sanitaire, à destination du secteur culturel grenoblois

Depuis septembre 2020, Grenoble met en place un fonds de soutien aux associations ainsi qu'un fonds de soutien spécifique au secteur culturel. Face à la crise, qui impacte profondément le monde associatif, le conseil municipal du 13 décembre 2021 a acté la poursuite de ces fonds de soutien pour l'année 2022.

En deux ans, 69 associations, dont 14 associations culturelles, ont reçu des subventions exceptionnelles pour faire face à la crise sanitaire, pour un montant

total d'environ 265 000€ et 128 000€ de plus pour le secteur culturel.

Objectif? Contribuer à la réduction du déficit des associations lié à la crise sanitaire, en raison des adaptations opérées: dépenses supplémentaires (protocoles sanitaires et équipements de protection), baisse ou arrêt des activités avec perte de recettes (manifestations/événements annulés ou reportés, baisse des adhésions, partenariats suspendus, subventions publiques non versées)

Pour bénéficier du fonds de soutien aux associations, l'organisation doit avoir son siège social et/ou son activité principale localisée sur le territoire grenoblois, ainsi qu'une activité avec un intérêt public local (par exemple un nombre d'adhérent-es grenoblois-e supérieur à 50%). L'association remplit un dossier de demande et fournit les éléments nécessaires aux instructeurs pour définir le montant.

Le fonds de soutien au secteur culturel s'adresse à tous les opérateurs grenoblois à but non lucratif exerçant une activité culturelle à titre principal et à caractère professionnel, et présentant un déficit conjoncturel directement lié à la crise sanitaire.



© Auriane Poillet

Des collégiennes et collégiens sensibilisés aux menstruations par l'art

63-(27421) AFFAIRES CULTURELLES : Théâtre municipal - Convention impliquant un intervenant extérieur pour l'organisation d'une action éducative entre la Ville de Grenoble, l'association La Guetteuse, la commune d'Eybens et le collège Les Saules.



Rouge Carmin © Alain Fischer

Le Théâtre municipal développe un partenariat avec le collège Les Saules et la commune d'Eybens. Il accueille la compagnie la Guetteuse et l'accompagne pour son nouveau spectacle « Rouge carmin » et le programme d'éducation artistique et culturel « C'est quoi ton rouge ? » autour des menstruations.

Le thème des menstruations abordé ainsi devant les collégiennes et collégiens est l'occasion pour l'établissement d'amorcer un travail autour de l'éducation à la sexualité, le rapport au corps, les tabous et les changements propres à l'adolescence.

Objectifs ? Les collégien-nes (et leurs enseignant-es) pourront découvrir l'univers artistique de la Compagnie grenobloise La Guetteuse, découvrir une œuvre, des lieux culturels près de chez eux, l'univers du spectacle vivant, ils pourront aussi s'initier à des pratiques artistiques (danse contemporaine, écriture, peinture, parole et slam), échanger autour de l'art, être sensibilisé-es aux questions des menstruations, du rapport au corps, des cycles du corps et de la nature, de sexualité, du féminin, du masculin, d'égalité et de respect.



Lucille Lheureux, Adjointe aux Cultures, déclare :

« La Culture favorise l'émancipation de chacun-e. De tous temps, les artistes se sont saisis des questions et tabous de société et ont partagé leurs réflexions à travers leurs œuvres. Par ce partenariat avec La Guetteuse, Eybens et le collège Les Saules, Grenoble réaffirme sa volonté de promouvoir la Culture auprès du public jeune, tout en les sensibilisant au tabou des règles et plus globalement aux questions d'égalité des genres. »